MAIRIE DE LE HOULME

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2026-133

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT RUE DU 8 MAI - DOMAINE DE LA SOURCE

Le Maire de la commune de LE HOULME,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,
Vu le Code de la route,
Vu l'arrêté relatif à la signalisation routière temporaire,

Considérant que des travaux d'installation de dalle béton pour pompe à chaleur se tiennent à proximité de la pompe à chaleur située à ôté de l'EHPAD La Source,

Considérant qu'il convient de réserver 3 places de stationnement afin de permettre la réalisation de ces travaux.

ARRETE

ARTICLE 1. – 3 places de stationnement sont réservées du 05 octobre 2026 à partir de 07h30 jusqu'au vendredi 09 octobre à 17h00 pour la création d'une dalle pour pompe à chaleur.

ARTICLE 2 – La signalisation du chantier conforme au référentiel CERTU sera installée, et l'arrêté affiché.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté ne sera plus valable passé le délai mentionné à l'article 1.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Houlme dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera transmis aux services de police, de la Métropole, de secours, au policier municipal, au responsable des services techniques de la ville de le Houlme, chacun étant responsable en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise à la Métropole Rouen Normandie et notifiée aux intéressés et qui sera transmis au contrôle de légalité et affiché et publié dans le Recueil des Actes administratifs réglementaires.

Fait au HOULME, le 02/10/2026
Le Maire
Auban AL JIBOURY

Mairie - 7 place des Canadiens - 76 770 LE HOULME
☎ : 02.35.74.11.04 - Fax : 02.35.74.99.21 – contact@ville-lehoulme.fr